

LA FORMATION

LA FORMATION S'ORGANISE AUTOUR
DE 5 BLOCS DE COMPÉTENCES :

- ① Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- ② Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- ③ Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- ④ Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- ⑤ Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques

OBJECTIFS

- Assurer l'hygiène et le confort des patients
- Apporter son soutien aux personnes dépendantes pour toutes les tâches de la vie quotidienne, à domicile ou en structure d'accueil

POURSUITE D'ÉTUDES

- Diplôme d'État Infirmier
- Assistant de soins en gérontologie (ASG)

EMPLOIS

- Aide soignant en milieu hospitalier, en EHPAD, à domicile

MODALITÉS D'ACCÈS

- Avoir entre 17 et 29 ans révolus
- Être titulaire d'un BAC PRO SAPAT ou ASSP

DÉLAI D'ACCÈS

- Dossier de candidature, entretien de motivation et d'analyse des besoins
- Démarrage de la formation fin août/début septembre

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Accompagnement adapté en formation, en lien avec notre service à besoins particuliers.

DURÉE

- Alternance de périodes en centre de formation et en entreprises
- Au minimum 18 semaines en centre et 34 semaines en structure / an (*dont 5 semaines de congés payés*) et 14 à 22 semaines de stages sur 12 à 18 mois (*selon parcours partiel ou complet*) en entreprise /an

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Articulation des apprentissages entre acteurs de la formation : apprenti(e), employeur et centre de formation
- Suivi individualisé : outils de liaison, visites en entreprises, entretiens réguliers
- Formation en présentiel, mises en situations en plateaux techniques

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Épreuves écrites ou orales, individuelles ou collectives, mises en situation, évaluations des compétences en stage
- Le candidat doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Pas de compensation entre modules.

FINANCEMENT

- Aucuns frais de formation pour l'apprenti
- Rémunération par l'entreprise d'accueil
- Aides complémentaires possibles : hébergement et restauration en centre, permis de conduire, premier équipement professionnel, carte étudiant des métiers